

Report of the Annual Meeting Rapports annuels de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Alexandre Menut, cuisinier et député

Francis J. Audet

Volume 9, numéro 1, 1930

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/300083ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/300083ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (imprimé)

1712-9095 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, F. J. (1930). Alexandre Menut, cuisinier et député. *Report of the Annual Meeting / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 9(1), 89–95.
<https://doi.org/10.7202/300083ar>

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1930

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ALEXANDRE MENUT,

CUISINIER ET DÉPUTÉ

PAR FRANCIS J. AUDET

Pour diriger la politique de la province française de Québec les premiers gouverneurs anglais durent avoir recours à des secrétaires de langue française. Les lois de la Grande-Bretagne ne permettaient pas alors aux Canadiens de servir la patrie en cette qualité, à cause du fameux serment du test que l'on exigeait de tous les fonctionnaires. Nos premiers gouvernants durent donc employer des huguenots français ou des Suisses protestants. C'est ce qu'ils firent. Ils furent également obligés de requérir les services de Français pour remplir les charges non moins importantes, certes, de cuisiniers ou de maîtres d'hôtel. L'homme ne vit pas seulement de pain—surtout au Canada où le climat demande une plus substantielle nourriture. Avant même que de songer au gouvernement d'une nation, il faut vivre, c'est-à-dire manger. C'est le cas de dire avec Harpagon: il faut manger pour vivre. Or, chacun sait que l'on ne peut faire bonne chère sans l'aide de la cuisine française. Cet aphorisme est si clair, si évident, qu'il n'est pas nécessaire de le démontrer: c'est un axiome. De plus, pour aller à la provision, ne fallait-il pas quelqu'un qui pût se faire comprendre des marchands et des cultivateurs canadiens? Et n'en déplaît aux dévôts du *parisian french*, notre héros parisien et les Québécois s'entendaient fort bien. Ce furent là, sans doute, les raisons d'ordre majeur qui motivèrent l'emploi d'Alexandre Menut par le général Murray, premier gouverneur de Québec.

Le chef se mit à sa besogne avec entrain, y déploya une patience et une ingéniosité dignes de l'art divin (c'est ainsi qu'il l'estimait) dont tous les secrets lui étaient connus et il produisit des plats tout à fait convenables à un palais gubernatorial.

Mais notre héros était ambitieux et voulait parvenir. Il quitta donc la cuisine du Château Saint-Louis, après avoir terminé son engagement, et il ouvrit une hôtellerie à Québec. C'était alors une industrie payante. Il prospéra, probablement au delà de ses espérances premières, mais l'appétit vient en mangeant, comme dit le proverbe. De traiteur, il devint marchand, puis propriétaire et, enfin, suprême satisfaction, député au parlement.

De la cuisine du Château Saint-Louis au parlement provincial, voilà donc le joli pas franchi par ce Vatel canadien venu au pays comme nous l'avons dit en qualité de cuisinier du gouverneur James Murray et qui remplit aussi pendant quelque temps les mêmes importantes fonctions chez le général Guy Carleton. Ayant obtenu, en 1768, un permis de vendre des liqueurs spiritueuses et des vins, il ouvrit "à l'enseigne de la Couronne, rue du Parloir, au-dessus de l'Évêché, à la Haute Ville", une taverne où les clients étaient assurés "d'être servis exactement, et de la meilleure façon Angloise et Française au nouveau goût, à un prix raisonnable". M. Menut allait aussi servir à domicile "petit ou grand repas, Club ou Mess".

Le voilà donc le pied à l'étrier (si l'on peut ainsi s'exprimer en parlant cuisine et pot au feu) et la route du succès lui est largement ouverte. Les recettes sont bonnes, les écus s'empilent. Mais ce n'est pas sans peine, il faut trimer dur sept jours par semaine. Pour lui et sa femme, pas de repos

dominical, mais des repas constants: les clients mangent le dimanche comme la semaine. Sept bonnes années s'écoulèrent ainsi. Qui dira les bons potages, les hors d'œuvre appétissants, les succulents ragouts, les savoureux pâtés, les rôtis à point et les tartes exquises, que ce précurseur de Brillat-Savarin composa, prépara de ses mains habiles et servit à sa clientèle de gourmets qui devaient s'en pourlécher! Mais l'histoire se répète en partie du moins, et comme dans le songe du pharaon, le malheur vint au bout de sept ans fondre sur l'établissement de Menut presque inopinément.

Les colonies américaines ayant levé l'étendard de la révolte, avaient envahi la province de Québec. Leurs armées victorieuses, après avoir réduit Montréal et les Trois-Rivières avaient paru devant Québec et y avaient dressé leurs tentes.

Le siège de la capitale vint interrompre les fructueuses opérations de Menut. Celui-ci avait, à cette époque, transporté son établissement sur la rue Saint-Jean, en dehors des murs. Cet endroit devint le rendez-vous de Montgomery et de ses officiers qui allaient s'y régaler, ce dont s'aperçut le commandant de la garnison. Les boulets anglais commencèrent dès lors à pleuvoir sur la malheureuse hôtellerie et ils y causèrent de gros dommages. Le 8 décembre 1775, Montgomery y descendant avait à peine quitté sa carriole qu'un boulet bien dirigé abattait son cheval.¹ L'heure du général américain n'avait pas encore sonné. Il avait encore trois semaines à vivre. On sait, en effet, qu'il fut tué dans la nuit du 31 décembre au cours de l'assaut à la basse-ville.

Les rebelles continuaient néanmoins de fréquenter l'hôtellerie de Menut et l'artillerie de la bombarder. Cela dura tout le mois de janvier et jusqu'à la fin de février.²

Que faisait le sieur Menut pendant ce temps? Qu'était-il devenu? Était-il passé au service de l'ennemi? Oh! non.

Quittant, temporairement, ses marmites vides et ses bouteilles pleines, à cause de la guerre qui mettait un lien à la bourse sinon un frein à l'appétit des gastronomes québécois, M. Menut s'était retiré en ville. Il échangea la cuiller à pot contre un fusil et prit part à la défense de la ville assiégée, comme simple milicien dans la compagnie numéro 2 de la milice canadienne de Québec. Il obtint plus tard un octroi de terre dans le canton de Simpson en récompense de sa bravoure et de ses services militaires.

Au mois de décembre 1776, il formulait auprès des autorités sa réclamation pour dommages soufferts durant le siège.³ Il se remit ensuite à sa besogne de tavernier et de marchand, rue Saint-Jean. Il paraît avoir fait de bonnes affaires. Nous le perdons ensuite de vue pendant une dizaine d'années. Le 21 juillet 1785, Menut annonçait, dans la *Gazette de Québec*, la vente de sa maison, dans les termes suivants: "A vendre par encan sur les Lieux, Par Sketchley & Freeman, Samedi le 30 du présent mois, toute cette commode Maison en pierre à trois étages, située sur la rue Saint-Jean, à Québec, occupée par le propriétaire, M. Menut. Elle a quarante pieds de front sur cinquante de profondeur, avec une cave excellente, deux puits, l'un dans la cuisine, l'autre dans la cave, et une cour. La vente commencera à midi.

" On peut être plus particulièrement informé en s'adressant aux dits Encanteurs ou à Mr. Menut, qui la fera voir.

¹ The Page diaries. Extraits cités dans "Picturale Québec", p. 231.

² Ibid.

³ *Gazette de Québec*, 12 déc. 1776.

“ Comme Mr. Menut va quitter la Province, il prie ceux qui lui doivent de payer leurs comptes, et ceux à qui il peut devoir de les produire pour être payés.”

Quelques mois plus tard, en octobre, il était au nombre des signataires de l'adresse présentée par les citoyens de Québec à l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur et administrateur sortant de charge.

La *Gazette de Québec*, du 27 mars 1786, annonçait que le brick *La Marie*, appartenant à M. Menut—et qui avait, l'année précédente, fait le voyage d'Halifax—était à vendre. C'était un fin voilier d'environ 160 tonneaux.

En septembre 1788, le sieur Jean Neuville demeurant chez M. Menut, marchand, rue Saint-Jean, annonce l'ouverture d'une école où il enseignera la langue française.⁴

M. Menut ayant cessé de tenir taverne, il fut remplacé par un autre Français, Charles-René Langlois, pâtissier et cabaretier, ci-devant de Paris, qui annonçait dans la *Gazette de Québec* qu'il venait d'ouvrir un nouvel hôtel: *The Constitutional Hotel*, près de l'Hôpital-Général, dans la maison qu'occupait auparavant M. Menut.

Menut fit-il le voyage qu'il semble avoir projeté? Nous n'avons pu nous en assurer. La *Gazette* ne mentionne ni son départ ni son retour à Québec.

Avant que de se présenter à la députation, Alexandre Menut, qui était un fin matois, prêta le serment d'allégeance à la couronne britannique, le vendredi 15 juin 1792, par devant MM. Thomas Dunn et Jenkin Williams, juges de la cour des Plaids communs. Il évita ainsi d'être mêlé à la discussion qui eut lieu en Chambre au sujet de certains députés que l'on ne croyait pas qualifiés à cause de leur nationalité française.

M. Menut représenta le comté de Cornwallis à l'Assemblée législative, du 20 juillet 1796 jusqu'à sa mort, mais il semble avoir quitté la ville au printemps de 1803, pour n'y pas revenir. S'absenta-t-il aussi du pays? Où et quand est-il mort? Voilà trois questions que nous n'avons pu résoudre. En tout cas, le dernier acte que nous avons de lui à Québec fut passé le 17 juin 1803, devant Me Félix Têtu, notaire. C'est une vente à Ignace Paradis, de l'emplacement angle des rues Saint-Jean et Saint-Stanislas, aujourd'hui occupé par le magasin de pianos Lavigueur et Hutchison. Le 12 juin 1804, le notaire N. B. Doucet, des Trois-Rivières, passa une procuration de Marie Deland, veuve d'Alexandre Menut, demeurant dans le canton Simpson (aujourd'hui Drummondville) et nommant Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, son procureur à Québec.⁵

M. Menut avait-il quitté Québec? Vivait-il retiré sur sa terre de Simpson? Les registres anglicans de Québec ne mentionnent pas sa mort et, comme le canton de Simpson n'avait pas de ministre résidant, n'étant encore qu'une simple mission, on n'y trouve pas de registres. En tout cas, Alexandre Menut repose auprès de sa femme à Simpson.⁶

La *Gazette de Québec*, du 13 janvier 1825, annonçait le décès, “ à Simpson, rivière Saint-François, le 9 décembre 1824, de dame Marie Menut, veuve de feu Alexandre Menut, ci-devant membre du parlement provincial pour l'île et comté d'Orléans.” C'est la veuve du député de Cornwallis. Il n'y eut pas de député Menut à l'île d'Orléans.

⁴ *Gazette de Québec*, 4 sept. 1788.

⁵ Notes obligeamment fournies par M. J.-A. Lavoie, des Archives judiciaires de Québec.

⁶ Note de M. Lavoie, obtenue de Madame A. R. Carson, de Danville, petite-fille de Menut.

D'après Madame Carson, dit M. Lavoie, Alexandre Menut est né à Paris d'une famille à l'aise, puisqu'elle avait des propriétés dans le quartier des Champs Elysées. Quoi qu'il en soit, Menut a dû épouser Marie Deland, élevée par sa famille, avant son départ de Paris pour le Canada ou, suivant d'autres, durant la traversée. Elle était beaucoup plus jeune que lui. La veuve Menut, ancienne patronne de l'hôtel de la "Couronne", devenue riche et demeurée accorte, se pavait et jouait à la grande dame. Elle faisait bien les honneurs de chez elle et était très respectée à Simpson. Elle ne sortait qu'en carrosse traîné par deux vigoureux chevaux et on la saluait chapeau très bas.⁷

Le ménage Menut eut plusieurs enfants. Christophe, baptisé à l'église anglicane de Québec le 14 mars 1782 (le registre ne donne pas la date de naissance), suivit les classes du Séminaire de Québec, 1792 à 1795. Le 15 décembre 1808, il était nommé commissaire pour déferer le serment à ceux qui demandaient des concessions de terre dans Simpson et, le 30 juin 1812, au début de la guerre, une autre commission l'autorisait à recevoir le serment d'allégeance des gens de son canton. Il fut fait juge de paix le 30 juin 1815. Quinze ans plus tard, soit le 30 avril 1830, Christophe Menut était l'un des trois commissaires chargés d'ouvrir un chemin dans les cantons de Grantham et Wickham. Le 23 octobre suivant, il était nommé commissaire des petites causes à Drummondville et, le 21 décembre 1837, commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux habitants de son canton. Il fut, comme on le voit, un homme assez en vue et il rendit d'utiles services à son pays.

Un autre fils, Alexandre, signait, le 6 juin 1796, une obligation garantissant les dettes qu'il pouvait avoir, avant que de s'absenter de la province. Un troisième, Isaac, fréquenta, lui aussi, les classes du Séminaire de Québec, de 1798 à 1801. William signa l'adresse présentée à Sir Robert Prescott, en 1799. Il obtint une concession de terre dans le canton d'Arthabasca le 30 septembre 1802. Il s'établit cultivateur dans Wendover et y épousa, le 17 juin 1819, Eleanor McLean, de Drummondville.

Un nommé James William (ou William James) Menut sollicita du gouvernement la location de plusieurs terres dans les cantons de Kingsey, Simpson, Wendover et Durham au cours des années 1808 et 1809 et en obtint quelques-unes. Le 20 mai 1831, il était nommé avec MM. Richard Beard, senior, et Daniel Moore, commissaire pour l'ouverture d'un chemin en arrière du canton de Shipton, c'est-à-dire dans celui de Kingsey et allant à la rivière Saint-François.

Henry Menut, qui fut député de Drummond de 1836 à 1838, était aussi, croyons-nous, fils d'Alexandre.

Revenons maintenant à notre député.

On trouve son nom parmi ceux qui demandent, en novembre 1790, la fondation d'une université dans la province.

Il était président du club Constitutionnel de Québec en novembre 1792. Un an plus tard, il souscrivait au fonds de secours prélevé en faveur des victimes de l'incendie de la rue du Sault-au-Matelot. La même année, Menut était l'un des directeurs de la Société du feu à Québec.

Un recensement fait par le curé de Notre-Dame de Québec, en 1795, mentionne Menut comme protestant tenant un magasin au numéro 19, rue Saint-Jean. Il y avait cinq personnes dans la maison dont un serviteur catholique.

⁷ Note de M. Lavoie.

Une annonce dans la *Gazette de Québec* du 26 novembre 1795, dit que le Théâtre Canadien se trouve situé au-dessus du magasin de Menut, 19, rue Saint-Jean.

Menut était devenu membre de la Société d'Agriculture en 1791, soit deux ans après sa formation. Il fut aussi l'un des signataires de l'adresse présentée à Sir Robert Prescott lors de son départ de Québec, en juillet 1799. Autre détail intéressant: c'est sur une motion de Menut (17 janvier 1801) que les députés obtinrent des pupitres en Chambre. Le samedi, 5 mars 1803, il demanda à la Chambre la permission de s'absenter pour quinze jours. Il n'y reparut plus.

Voici, pour terminer, deux intéressants extraits de la *Gazette de Québec* au sujet du sieur Menut. Le premier est une critique assez acerbe de la tenue de l'hôte à l'occasion d'un bal et d'un grand souper qui eurent lieu chez lui en 1778, pour célébrer l'anniversaire de la délivrance de Québec en 1776.

Mais il ne me sied pas de dire ici que la société québécoise, comme celle de Montréal dînait alors, en hiver, à quatre heures de l'après-midi, ou comme on disait alors, de relevée. C'est ce qui explique le bal à six heures du soir.

Après le départ des derniers vaisseaux, en novembre, le commerce de gros n'avait pratiquement plus rien à faire jusqu'à l'ouverture de la navigation au printemps suivant. L'hiver était donc la saison morte, la saison du repos pour le négoce, mais en revanche, celle des plaisirs, des dîners et des assemblées, c'est-à-dire des danses. Et l'on s'en donnait à cœur joie durant la saison. On savait vivre alors.

Gâté peut-être par les flatteries que lui valaient ses appétissants menus et ses sauces exquises, s'était-il imaginé être devenu un grand homme au point de négliger sa tenue réglementaire. Ou était-ce simplement le gonflement qui suit un succès?

“ QUÉBEC, le 8 janvier 1778.

“ Mercredi de la semaine dernière, jour de l'anniversaire de la victoire remportée sur les rebelles dans leur attaque de cette ville en 1775, les Messieurs qui ont servi dans la garnison pendant cet hiver mémorable, ont donné le bal le plus splendide et le plus élégant souper à la taverne de Menut; la compagnie de plus de deux cents trente personnes tant Dames que Messieurs faisoit le coup d'œil le plus brillant, la joie et la gaieté y régnèrent ensemble toute la nuit. Vers les six heures et demie du soir Son Excellence Messire GUY CARLETON, Chevalier du Bain, notre digne Gouverneur et notre heureux général, avec l'uniforme de la Milice (relevé du Ruban et de l'Étoile) ainsi que tous les Messieurs de ce corps qui ont servi sous lui pendant le Siège, entra dans la chambre du Bal, accompagné de Mylady Maria, &c., &c., le bal s'ouvrit aussitôt par Mylady Maria et l'Honorable Henri Caldwell, Ecuier, Lieutenant-colonel Commandant la Milice Britannique. On dança jusqu'à minuit et demi que les Dames furent conduites dans la chambre du Souper, où le Sieur Menut montra de nouvelles preuves de ses talents supérieurs dans l'art de traiter qu'il prétend à juste droit avoir sur ses pareils. Mais lorsque nous rendons justice à son mérite, en qualité de cuisinier, nous souhaitons qu'il se renferme dans son état—la cuisine; car l'on ne peut certainement ajouter rien au repas qui fut servi aux Dames par un valet crasseux, exactement habillé comme le bourreau dans la *Venise sauvée*, avec la différence considérable cependant que l'un paroît toujours avec un tablier blanc et un bonnet et l'autre justement le contraire.—La compagnie se retira vers les quatre heures du matin

entièrement satisfaite de la réjouissance, et tous en bonne humeur.—Puisse cette disposition continuer jusqu'au 31 Décembre prochain et les suivans et puisse chaque retour de ce jour glorieux (dont l'événement a non seulement conservé cette garnison, mais même toute la province) être célébré avec le même esprit d'union en reconnaissance de notre heureuse délivrance des embûches de nos ennemis et en remerciement des douceurs de la paix dont nous jouissons maintenant par l'heureux succès de ce jour."

Le coup était rude, mais notre héros n'était pas homme à reculer devant l'attaque. S'armant de sa plus belle plume, il se mit en devoir de riposter. La lettre qui suit montre que, si Menut ne savait manier la prose aussi prestement que son adversaire, il pouvait au moins essayer de le confondre au moyen d'une savoureuse compote poétique. Quoique ignorant l'art d'écrire, Menut n'en possédait pas moins l'esprit naturel et gouailleur de l'ouvrier parisien. Il avait aussi de l'oreille et ses rimes, sans être millionnaires, valaient bien, certes, celles de plus d'un décadent de nos jours.

"QUÉBEC, 29 janvier 1778.

"Mr. Limprimeur Le paragraphe inséré dans votre gazette Du 8 janvier la Description De la fete celebrée a part Montre Lintention qua eut lauteur De Divertir et faire rire le public En me voulant tourner En ridicule je suis bien aise que Son peut De finesse n'aye pas réusy dans Son projet Car la Comparaison et sy drole quant verité Cella fait plutot pitiez que rire et tres meseante pour Lislustre Compagnie qui y assistoit qui doit couvrir de confusion son propre auteur et son ouvrage et il peut aprendre que

un Cuisinier est par son art Divin
Cheri Des grands Des heros et Des belle
Et que le beau D'une fete immortelle
est Detre chantée en face du festin

Si Dans son art il a bien réussy
Le Dieu Comus aura Soins de Sa gloire
vous confondra et auteur et grimoire
et le Public Dira dieu grand merci

De vos pareil que voulez vous quon pense
Dors En avant Lon en fera grand Cas
un auteur fade est un tres mauvais plat
Mis a la porte Sera la recompense."

Le rédacteur de la *Gazette* ajoutait, à la suite de la riposte de Menut, la note suivante qui ne manque pas de verdeur:

"Nous avons inséré la complainte ci-dessus non pas tant dans la vue de divertir nos lecteurs, que dans celle de les convaincre de l'impartialité de notre Gazette; mais avant que de quitter cette matière pour toujours, nous prenons la liberté de dire à Monsieur Menut qu'au lieu de montrer le plus petit ressentiment contre nous pour avoir inséré le paragraphe dans lequel on lui faisoit allusion dans notre Gazette du 8 du présent, il auroit dû le considérer sous le même point de vue que l'auteur le donnoit, c'est à dire, comme un avis: et assurément malgré la déclamation ci-dessus en *Salmigondis*, nous trouvons qu'il en a profité, parceque le lundi suivant de la publication du dit paragraphe, il se montra non seulement en chemise et en bonnet blanc, mais encore avec un visage frais.

“ Nous ne voulons disputer ni l'antiquité ni la divinité de l'art de la cuisine, parceque c'est une matière trop raffinée et trop intriguée pour que nous nous en mêlions, nous ne prétendons pas non plus arracher à Mr. Menut cet applaudissement qu'il attend de son ami Comus; nous pensons seulement que l'art paroitroit très divin et que Comus seroit très content si le cuisinier ne paroissoit pas tant qu'un Cyclope.”

On a dit que la vie est une comédie pour celui qui jouit et une tragédie pour celui qui pense. Menut appartenait à la catégorie des jouisseurs plutôt qu'à celle des penseurs. Cela ne l'empêcha pas de prendre la vie au sérieux. Il fut un rude travailleur et la récompense de son travail fut une belle aisance. En somme, ce fut un bien brave homme que ce cuisinier-député.